

Dirk Van der Maelen participe au nom du Groupe belge de l'UIP à plusieurs réunions internationales à Genève et New York

[Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 13-14 juin 2016](#)



La Conférence parlementaire sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce) est une initiative commune de l'UIP et du Parlement européen et se réunit en principe annuellement depuis 2002. La conférence a pour but de rendre l'OMC plus transparente vis-à-vis de l'extérieur et en particulier pour les parlementaires. Elle s'adresse principalement aux parlementaires qui traitent du commerce international dans leur assemblée. Dirk Van der Maele a fait partie du bureau (« Comité de pilotage ») de la conférence de 2010 à 2014.

La session de 2016 avait pour thème « Quel futur pour l'OMC ? »

« J'ai surtout retenu de la session les points suivants », déclare Dirk Van der Maelen.

- Alors que l'accord de Bali (décembre 2013) concernait la facilitation des échanges, la session ministérielle de l'OMC à Nairobi (décembre 2015) a surtout abordé la concurrence, notamment la limitation des crédits à l'exportation pour les produits agricoles. La ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (TFA) est en cours. L'accord doit être ratifié par 2/3 des membres de l'OMC pour prendre effet. En ce moment, 81 pays l'ont ratifié, dont la Belgique. Il manque encore une vingtaine de ratifications. Des moyens financiers sont disponibles afin d'aider les pays en développement à s'adapter au TFA. Quant à l'agenda de Nairobi, il n'y a pas encore d'accord entre les membres de l'OMC quant à sa mise en oeuvre.

- Plusieurs orateurs ont recommandé de miser davantage sur les accords multilatéraux élaborés dans le cadre de l'OMC plutôt que sur les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux (RTA). Actuellement, 50% du commerce mondial est régi par des RTA. Au sein de l'UE, on estime aussi qu'en principe, les accords multilatéraux (mondiaux) sont préférables mais que les RTA ne doivent pas être considérés comme leurs ennemis. Les règles existantes de l'OMC constituent une couche primaire, sur laquelle les accords bilatéraux et les RTA peuvent déposer des couches supplémentaires, qui par un élargissement à d'autres pays peuvent à leur tour aboutir à de nouveaux accords multilatéraux. Par exemple, les RTA sont très innovants en matière d'e-commerce, d'investissements, de protection des consommateurs. Sur ces questions, ils peuvent être des précurseurs pour des traités multilatéraux futurs.
- La contribution potentielle du commerce mondial au développement reste en dessous des attentes. D'ailleurs, la croissance du commerce mondial stagne et reste pour la cinquième année consécutive en-dessous de 3% (2,8% en 2016). Les 62 plus riches citoyens du monde possèdent autant que la moitié de la population mondiale. L'Afrique tire toujours 70% de son PIB de l'exportation de matières premières et 65% des transferts financiers illicites sont dus à la fraude et à l'évasion fiscales. Autre point délicat : le manque de transparence et de contrôle démocratique sur le commerce mondial. D'où l'importance d'une plus grande implication parlementaire.
- L'un des piliers de l'OMC est le mécanisme de règlement des différends commerciaux. Les États-Unis bloquent actuellement la nomination d'un juge à l'organe d'appel. Officiellement, ils estiment que les groupes spéciaux (panels) qui examinent les cas, prennent trop de liberté dans l'interprétation des règles ; mais certains prétendent que les États-Unis sont mécontents parce qu'ils perdent trop de litiges et qu'ils ont du mal à exécuter les décisions de l'Organe de règlement des différends, du fait que les Républicains ne les acceptent pas.

[Programme de la session](#)

[Document final de la session](#)

[Forum politique de haut niveau pour le développement durable et Forum pour la coopération en matière de développement, ONU \(ECOSOC\), New York, 18-22 juillet 2016](#)

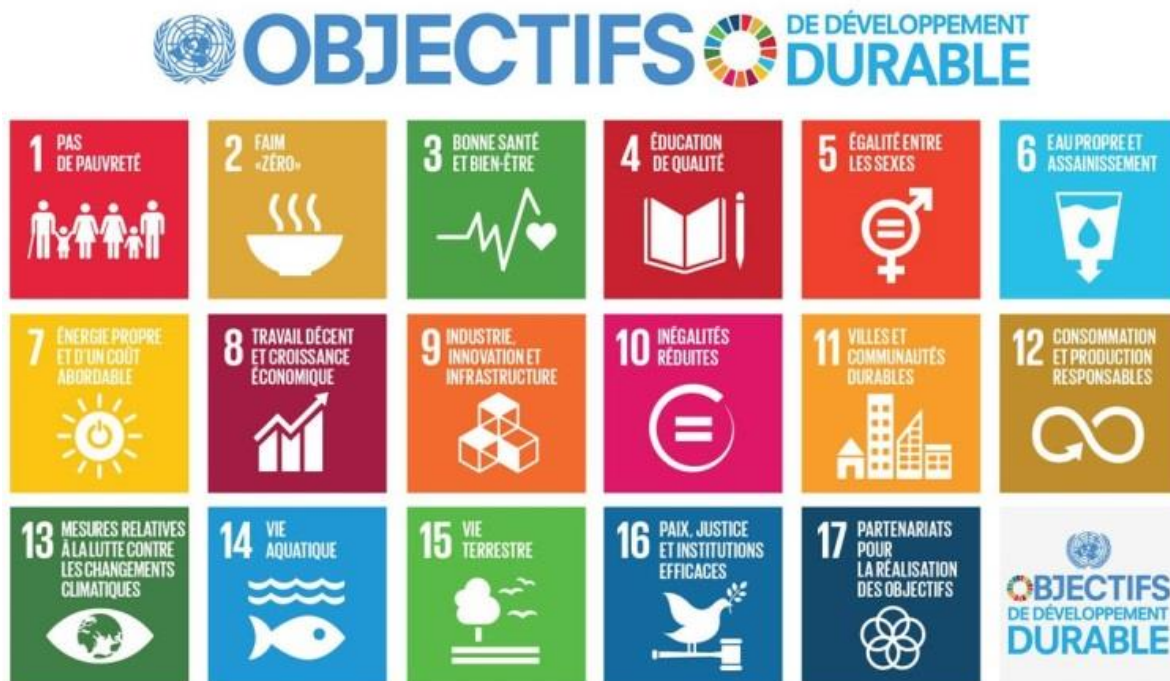
Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) représentent deux activités majeures du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Le Forum pour le développement durable existe depuis 2013. Depuis l'approbation des objectifs de développement durable pour 2015-2030 (ODD) en septembre 2015, il sert de plateforme centrale au sein des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD. Il est prévu que le forum se réunisse chaque année pendant 10 jours, dont 7

au niveau des experts et 3 au niveau politique (la partie dite ministérielle). Tous les quatre ans, il se réunira au niveau des chefs d'état et de gouvernement.

Le FCD se réunit tous les deux ans depuis 2008 et constitue le principal forum mondial de dialogue sur les évolutions en matière de coopération au développement, réunissant toutes les parties prenantes. Chaque session bisannuelle de haut niveau est précédée de plusieurs colloques préparatoires.

L'UIP s'efforce d'associer les parlements à ces forums et de les sensibiliser à l'importance des discussions qui s'y tiennent. En marge du Forum pour le développement durable, elle a organisé, le 18 juillet, une réunion sur la mobilisation des parlements en faveur des ODD, objectif majeur de l'action de l'UIP pour les prochaines années. Les discussions ont notamment porté sur la question de savoir comment les parlements peuvent intégrer la réalisation des ODD dans leur travail quotidien, par exemple en mettant en place une commission ou un groupe de travail spécial ou en organisant des tables rondes destinées à une large audience, réunissant par exemple un parlementaire de la majorité et un parlementaire de l'opposition avec des représentants de la société civile et du monde des affaires.



Le député Dirk Van der Maelen a été invité à participer au nom de l'UIP à la session du FCD à New York (21-22 juillet 2016). A la demande du Groupe belge de l'UIP, il a été inclus dans la délégation belge aux deux forums, ce qui lui a permis de participer également à la partie ministérielle du Forum pour le développement durable (18-20 juillet 2016).

Cette année, le thème principal du [Forum pour le développement durable](#) était : « Ne laisser personne sur le côté »¹. La partie ministérielle du forum comportait :

¹ Site en anglais. On trouvera des résumés des débats en français [ici](#).

- un débat général sur le thème principal
- des panels sur plusieurs aspects du thème principal (comment atteindre les plus vulnérables dans nos sociétés, prendre en compte les besoins des pays qui se trouvent dans une situation spéciale comme les PMA, trouver les ressources pour la réalisation des ODD) et sur les perspectives pour l'avenir
- cinq panels sur les examens nationaux volontaires de la mise en œuvre des ODD présentés par 22 pays, rassemblés en groupes de 3 à 6 pays
- une allocation du secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon
- l'adoption d'une déclaration ministérielle.

Parmi les points mis en évidence, on peut relever : l'importance de la collecte de données fiables sur la situation actuelle, afin de pouvoir définir correctement l'effort à fournir ; le besoin d'un engagement politique au plus haut niveau, allant de pair avec la création d'un large soutien au sein de la population en faveur des ODD, grâce à l'association du secteur privé, de la société civile et du monde académique à leur réalisation ; le rôle particulier des parlements pour veiller au respect des engagements pris.

Le [Rapport mondial 2016 sur le développement durable](#) (disponible uniquement en anglais) a également été publié à l'occasion du forum. Ce rapport se situe à l'interface entre science et politique. En présentant les principales conclusions scientifiques concernant divers aspects du développement durable, le rapport vise à fournir aux décideurs politiques un outil pour promouvoir des politiques en matière d'ODD basées sur des connaissances scientifiques.

Le thème du [FCD cette année](#) était : la coopération au développement dans l'après-2015, autrement dit : comment faire de la coopération au développement un levier au service de la réalisation des ODD ?² Trois colloques préparatoires ont eu lieu, dont le dernier à [Bruxelles, du 6 au 8 avril 2016](#), à l'invitation du ministre belge de la coopération au développement.

Parmi les questions abordées dans le cadre du FCD figuraient : opportunités, limites, risques et réglementation des partenariats public-privé pour le développement ; la mesure des résultats de la coopération au développement pour les pays bénéficiaires ; la mobilisation de ressources internes au service du développement comme objectif de la coopération ; l'élargissement de la définition de l'aide publique au développement, par exemple le concept SPTDD (soutien public total au développement durable) de l'OCDE.

² Site en anglais. . On trouvera des résumés des débats en français [ici](#).